



## **RAPPORT N°005/CAGDF/CV4C**

### **Observation Forestière dans le Bassin du Congo – APV FLEGT**

Type de mission : Indépendante (Accompagnée par la DDEF-Cuvette)

Département : Cuvette

<b>Unité Forestière</b>	<b>Société</b>
MAKOUA	WANG SAM RESSOURCES

Date de la mission : 27 Août au 01 Septembre 2018

#### **Equipe OI:**

1. Alfred NKODIA, Chef de Projet
2. Teddy NTOUNTA, Chef d'équipe
3. Daniel NDINGA, Juriste

#### **Equipe DDEF-Cu:**

4. Grégoire OKOUELE, Chef de service forêt

Date de soumission au comité de lecture : 13/11/2018

Date d'examen par le comité de lecture : 24/11/2018

Date de publication : 15/02/2019

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS .....	2
Résumé exécutif .....	3
Executive summary .....	5
Introduction .....	7
<b>I. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI PAR LA DDEF-Cu .....</b>	<b>8</b>
<b>1.1. Disponibilité des documents à la DDEF-Cu .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2. Analyse des documents reçus de la DDEF-Cu .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-Cu .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.2. Procédures d'octroi des autorisations de coupe.....</b>	<b>9</b>
1.2.3. Analyse des missions effectuées et de la qualité des rapports produits par la DDEF-Cu .	10
1.2.4. Suivi du contentieux dans le département de la Cuvette .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.5. L'état du recouvrement des taxes forestières .....	12
<b>1.2.6. Suivi de la réalisation des obligations conventionnelles par la société WSR.....</b>	<b>13</b>
<b>II. Respect de la loi forestière par la société Wang Sam Ressources (UFA Makoua) .....</b>	<b>14</b>
2.1. Disponibilité et analyse des documents.....	14
<b>2.2. Observations sur le terrain .....</b>	<b>15</b>
ANNEXES .....	16

# LISTE DES ABREVIATIONS

**APV FLEG** Accord de Partenariat Volontaire/Application des réglementations forestières,  
**T :** gouvernance et échange commerciaux

<b>CAGDF :</b>	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
<b>CAT :</b>	Convention d'Aménagement et de Transformation
<b>CV4C :</b>	Citizen Voice For Change/Voix des Citoyens pour le Changement
<b>DDEF-Cu :</b>	Direction Départemental de l'Economie Forestière /Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette
<b>DGEF :</b>	Direction Générale de l'Economie Forestière/ Directeur Générale de l'Economie Forestière
<b>OI :</b>	Observation Indépendante/ Observateur Indépendant
<b>PS :</b>	Permis Spécial
<b>PV :</b>	Procès-Verbal
<b>UF :</b>	Unité Forestière
<b>UFA :</b>	Unité Forestière d'Aménagement
<b>VMA :</b>	Volume Maximum Annuel
<b>VME :</b>	Volume Moyen d'Exploitabilité
<b>WSR :</b>	Wang Sam Ressources

## **RESUME EXECUTIF**

Du 27 août au 01 septembre 2018, une équipe d'observateurs indépendants accompagnée d'un représentant de la DDEF-Cu, a effectué une mission d'OI dans le département de la Cuvette, dans l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) Makoua, attribuée à la société Wang Sam Ressources (WSR).

La mission avait pour objectif, d'évaluer l'application de la loi forestière par l'administration forestière et par la société WSR.

Elle a couvert la période allant de janvier 2017 à juillet 2018. En plus, de la collecte des documents demandés, la mission a aussi vérifié le respect des règles d'exploitation (diamètres moyens d'exploitabilité, l'ouverture et la matérialisation des limites, l'effectivité du marquage des billes, culées et souches...)

**S'agissant de l'application de la loi par la DDEF-Cu**, la mission a fait les observations suivantes :

- Octroi en 2018 à la société WSR d'une autorisation d'achèvement avec des essences autres que celles restant à abattre dans le bloc A de la coupe additionnelle 2017 ;
- Octroi en 2017 et 2018 des Permis Spéciaux (PS) sur la base des demandes incomplètes ;
- Faible niveau de réalisation des missions d'inspection de chantier ;
- Absence de sanctions contre la société AGROTEC CONGO pour déboisement de plus 600 ha sans autorisation ;
- Emploi de l'article 162 du code forestier en lieu et place de l'article 143 du code forestier ;
- Absence des dispositions réglementaires dans certains PV.

**S'agissant du respect de la loi forestière par la société WSR**, la mission a relevé les faits suivants :

- Faible taux de réalisation des obligations de cahier de charges (14%) ;
- Faible capacité de production des grumes ;
- Défaut de marquage sur les souches et coursons de bille ;
- Coupes frauduleuses de 9 pieds toutes essences confondues dans l'achèvement de la coupe additionnelle 2017 ;
- Emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au paiement de la taxe d'abattage.

Eu égard ce qui précède :

L'OI recommande que :

- L'administration forestière centrale (Inspection générale et Direction générale de l'économie Forestière) réalise une mission d'évaluation sur l'exécution des clauses de la convention par la société WSR conformément à l'article 173 du décret 2002-437;
- La DDEF-Cu :
  - Respecte les procédures d'octroi des autorisations de coupe prévues par la réglementation forestière en vigueur ;
  - Réalise davantage de mission d'inspection de chantier ;
  - Dresse les PV de constat d'infraction en fonction des faits relevés sur le terrain ;
  - Mette en place une stratégie de recouvrement des taxes et amendes.

## **EXECUTIVE SUMMARY**

From 27<sup>th</sup> of August to 1<sup>st</sup> of September 2018 a team of independent observers escorted by a DDEF-Cu representative was assigned an OI mission in the region of Cuvette, within the Development Forestry Unit (UFA) of Makoua, allocated to Wang Sam Ressources (WSR).

The mission aimed at assessing the enforcement of the forestry laws by the Public Authority and their observance by WSR. It took place within the period from January 2017 to July 2018. Furthermore the gathering of the required documentation the assignment checked also the observance of the mean maturity diameters, the limit opening and materialization, the effectiveness relative to the marking of saw logs, abutments and stumps.

**With regard to the enforcement of the laws by DDEF-Cu** the assignment noticed the following comments:

- Granting in 2018 to WSR of a completion permit with the species other than those remaining to be cut down in Block A of the 2017's extra felling ;
- Granting in 2017 and 2018 of Special Licenses (PS) on the basis of incomplete requests ;
- Low level of the performance of working site inspection assignments ;
- Failure to penalize AGROTEC CONGO for the unlawful clearing of trees over 600 ha;
- Application of the article 162 of the Forestry Code in lieu of the article 143 of the Forestry Code ;
- Lack of regulatory provisions in some minutes.

**As far as the compliance of the forestry laws by WSR is concerned** the mission a commented what follows:

- Low rate of commitment fulfillment of the terms and conditions (14%);
- Low capacity in the production of unhewn wood ;
- Failure to mark saw log stumps and spur bearing ;

- Fraudulent felling of 9 plants all species considered in the completion of 2017 extra cutting-down;
- Use of fraudulent practices in order to avoid the payment of felling tax.

In the view of the preceding:

OI recommends that:

- The Chief Forestry Authorities (Head Inspection Office and Head Office of Forestry Economy) makes an assessment mission about the fulfillment of the provisions relative to the convention by WSR in accordance with the article 173 of the Decree 2002-437;
- DDEF-Cu :
  - Complies with the procedures of the felling granting procedures provided by the forestry laws in force ;
  - Makes more working site inspection assignment ;
  - Draws up the minutes about the reports on breaches of laws according to the facts noticed on sites ;
  - Sets up a strategy on tax and fin collection.

## **INTRODUCTION**

### **Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, du 27 août au 01 septembre 2018, l'Observateur Indépendant accompagné d'un représentant de la DDEF-Cu, a réalisé une mission indépendante dans l'UFA Makoua attribuée à la société Wang Sam Ressources (WSR).

### **Objectifs**

Cette mission avait pour objectif d'évaluer l'application de la loi forestière par l'administration forestière et le respect de cette loi par la société WSR et les autres usagers de la forêt œuvrant dans le département, sur la période allant de janvier 2017 à juillet 2018.

## **METHODOLOGIE**

Pour atteindre les objectifs de la mission, l'équipe a collecté les documents de gestion forestière au niveau de la DDEF-Cu. Elle a aussi mené des investigations sur le terrain au niveau du chantier de la société WSR.

Le chronogramme des activités réalisées, ainsi qu'une description succincte de l'unité forestière d'aménagement visitée sont présentés aux **Annexe 1** et **Annexe 2** du présent rapport.

## I. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI PAR LA DDEF-Cu

### 1.1. Disponibilité des documents à la DDEF-Cu

Sur les 55 documents demandés, seul l'état récapitulatif annuel 2017 de tous les états de production de la société WSR n'a pas été collecté soit un taux de disponibilité de 98%.

Toutefois il est à relever que certains documents collectés sont incomplets, à l'instar des PV pour lesquels il manque les PV n°22 et 26 de 2018. (**Annexe 3**)

Eu égard à ce qui précède, l'OI recommande à la DDEF-Cu de produire l'état récapitulatif annuel 2017 de tous les états de production de la société WSR ainsi que les PV n°22 et 26 de 2018 car ces documents sont très importants pour la gestion de la ressource forestière.

### 1.2. Analyse des documents reçus de la DDEF-Cu

L'analyse des documents reçus de la DDEF-Cu s'est focalisée sur les points suivants :

- capacités opérationnelles de la DDEF-Cu
- respect des procédures de délivrance des décisions de coupe ;
- résultats des missions effectuées et la qualité des rapports produits ;
- suivi du contentieux ;
- état du recouvrement des taxes forestières ;
- suivi de la réalisation des obligations conventionnelles par les sociétés forestières ;
- suivi du processus d'élaboration des plans d'aménagement des unités forestières octroyées.

#### 1.2.1. Capacités opérationnelles de la DDEF-Cu

Les capacités opérationnelles de la DDEF-Cu au passage de la mission, sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1:** capacités opérationnelles de la DDEF-Cu au passage de la mission

Secteur	Nord
Superficie du domaine forestier (Km2)	38 839,35
Moyens de déplacement en bon état	6 <sup>1</sup>
Nombre total d'agents	35
Nombre d'agents techniciens forestiers	27
Brigades de contrôle	6
Postes de contrôle	2
Budget <sup>2</sup> attendu par la DDEF (FCFA)	Inconnu
Montant reçu par la DDEF (FCFA)	2 400 000 <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Dont 1 véhicule et 5 motos

<sup>2</sup> Budgets Etat et fonds forestier 2018 = pas connus

<sup>3</sup> Reçu du Fonds Forestier

D'après son rapport d'activités 2017, la DDEF-Cu, avait reçu du Fonds Forestier 1 200 000 FCFA (1 802€) pour son fonctionnement. Aucune subvention du budget Etat n'avait été reçue au titre de l'année 2017.

Pour l'année 2018, jusqu'au passage de la mission en Août, la DDEF-Cu avait reçu du Fonds Forestier 2 400 000 FCFA (3 659€) pour son fonctionnement. Aucune subvention du budget Etat n'avait été reçue.

L'OI recommande au Ministère de l'Economie Forestière de mettre à la disposition de la DDEF-Cu le budget auquel elle a droit, afin d'accomplir les missions qui lui sont assignées.

## 1.2.2. Procédures d'octroi des autorisations de coupe

L'analyse des procédures de délivrance des autorisations de coupe, sur la base des documents collectés à la DDEF-Cu (dossier de demande de coupe, autorisations de coupe et rapports de mission), a révélé :

→ **Octroi en 2018 à la société WSR d'une autorisation d'achèvement avec des essences autres que celles restant à abattre dans le bloc A de la coupe additionnelle 2017.**

En 2017, en plus de l'autorisation de la coupe annuelle, la société WSR a bénéficié d'une coupe additionnelle à la coupe annuelle 2017, portant sur 2 809 pieds répartis en 2 blocs (A et B).

Cette coupe additionnelle n'ayant pas été achevée au 31 décembre 2017, après son évaluation par la DDEF-Cu, une autorisation d'achèvement a été octroyée à WSR dans le bloc A.

Cependant, en comparant les essences des parcelles du bloc A de la coupe additionnelle 2017 à celles autorisées à abattre dans l'achèvement de cette dernière, l'OI a remarqué que les

essences Bahia (1 pied), Bodia (1 pied), Diana (2 pieds), Ilomba (6 pieds), Koto (1 pied) et Safoukala (1 pied) ne figuraient pas dans le bloc A de la coupe additionnelle.

Or, au sens de l'article 74 alinéa 1 et 2 du décret 2002-437 l'achèvement ne porte que sur les arbres non coupés des essences préalablement autorisées dans les parcelles non exploitées dument vérifié par la direction départementale des eaux et forêts.

- Vu la lettre n°0747/MEFDDE/CAB/DGEF-DF du 10 juillet 2017 autorisant la société Wang Sam Ressources and Trading à exporter en grume 30% en sus du quota légal de 15% soit 10.993 m<sup>3</sup>.

\* Sur accord du Directeur Général de l'Economie Forestière par lettre n° 811/MEF/DGEF/DF du 16 octobre 2017 en réponse à notre lettre n°118 MEF/DGEF/DDEF-Cu du 06 Octobre 2017 :

**AUTORISE**

**Article premier :** La société Wang Sam Ressources and Trading Company à exploiter en complément de sa coupe 2017, **2809 pieds** toutes essences confondues pour un volume prévisionnel de **28.196,5 m<sup>3</sup>** répartie comme suit en deux blocs dans l'UFA MAKOUA :

• **Caractéristiques du BLOC A**

Essences	Nbre de pieds	Essences	Nombre de pieds	Volume moyen/pied (m <sup>3</sup> )	Volume Total prévisionnel (m <sup>3</sup> )	Taxe d'abatage prévisionnelle (FCFA)
1 Accuminata	83	Accuminata	29	10	290	828.275
2 Azobé	126	Bahia	1	10	10	14.612
3 Bilinga	07	Bilinga	7	13	91	389.650
4 Bossé	18	Bodia	1	10	10	20.892
5 Daberna	134	Daberna	31	10	310	647.466
6 Essie	194	Diana	2	10	20	41.772
7 Eyoum	142	Eyoum	128	10	1280	2.671.408
8 Faro	33	Ilomba	6	10	60	124.200
9 Iroko	04	Kanda	6	10	60	24.850
10 Kanda	52	Kosipo	31	15,5	480,5	3.041.381
11 Kosipo	48	Koto	1	10	10	4.466
12 Lati	12	Lati	2	10	20	41.372
13 Makogo	04	Makogo	3	10	30	62.078
14 Niové	54	Oboto	3	10	30	104.430
15 Oboto	35	Padouk	7	13	91	1.259.076
16 Ozambili	31	Platané	1	10	10	20.886
17 Padouk	102	Safoukala	1	10	10	20.886
18 Tali	04	Wangui	63	3,5	220,5	4.645.130
19 Wamba (Palustré)	35					
20 Wengué	204					
<b>TOTAL</b>	<b>1.385</b>	<b>TOTAL</b>	<b>348</b>		<b>3.179</b>	<b>13.282.454</b>

**Article 2 :** L'ensemble de la zone restant non exploitée sur laquelle porte la présente autorisation d'achèvement couvre une superficie d'environ 600 hectares et se définit telle qu'il suit dans le BLOC A : Du point d'origine O confondu au point A de coordonnées Sud 0°11'38,3" et Est 15°38'50,2" de ce suivre la bordure de l'Etat forestier vers le Nord jusqu'au layon de base LB 2 puis de ce point suivre sur 750 mètres vers l'Ouest et descendre plein Sud le LP Z sur 1000 mètres jusqu'au layon de base LB 2, suivre ce LP Z vers l'Ouest sur 1000 mètres jusqu'au layon principal B, et suivre plein Nord le layon principal B sur 1000 m pour retrouver le layon de base 2 et le suivre vers l'Ouest sur 1000 mètres pour descendre plein Sud le LP D jusqu'au LB 2, puis retrouver la bordure de l'Etat forestier à 500 mètres pour continuer vers le Nord jusqu'à rejoindre le Layon de base 3 (LB 3) fermant ainsi le polygone.

**Article 3 :** La société Wang Sam Ressources and Trading Company Congo s'engage à payer mensuellement à l'administration forestière la taxe d'abatage qui sera calculée sur la base des productions fûts réalisées.

**Article 4 :** La société s'engage à transmettre à la Direction Départementale de l'Economie Forestière au plus tard le 15 de chaque mois suivant pour lequel la taxe est calculée, sous peine de sanctions.

Photos 1 et 2 : extraits autorisation coupe additionnelle 2017 (en haut) et autorisation d'achèvement coupe additionnelle 2017 bloc A (en bas)

→ **Octroi en 2017 et 2018 des Permis Spéciaux (PS) sur la base des demandes incomplètes.**

Il a été constaté que dans les demandes des PS de monsieur NGATSE MBOUMA (PS n°01 du 09 janvier 2017) et de monsieur OKANZA Antoine (PS n°1 du 24 janvier 2018) ne figurent pas, l'objet de la demande, la localisation, la destination des produits pour le premier et l'objet de la demande et la destination des produits pour le second.

Or les dispositions de l'article 189 alinéa 1 du décret 2002-437 stipulent que « *La demande d'obtention d'un permis spécial est formulée sur papier libre. Elle porte les noms, prénoms et adresse de l'intéressé et précise l'objet de la demande, la nature, la quantité, la localisation et la destination des produits* ».

L'OI recommande que la DDEF-Cu respecte scrupuleusement les dispositions réglementaires relatives à l'octroi des décisions de coupe.

### 1.2.3. Analyse des missions effectuées et de la qualité des rapports produits par la DDEF-Cu

La DDEF-Cu a réalisé 29 missions, pour lesquelles, 28 rapports ont été produits et 1 compte rendu au cours de la période allant de janvier 2017 à juillet 2018 à savoir :

→ **19 missions pour l'année 2017** dont :

- 01 mission d'expertise de la coupe annuelle 2018 de la société Wang Sam Ressources
- 15 missions d'expertise et de martelage de bois d'œuvres pour l'octroi des PS
- 01 mission de contrôle ou d'inspection de chantier ;
- 01 mission d'expertise et d'évaluation de la superficie à déboiser par Okiemy;
- 01 mission d'évaluation des activités de Charles OMBOUMAHOU

→ **10 missions de janvier à juillet 2018** dont :

- 07 missions d'expertise et de martelage de bois d'œuvres pour l'octroi des PS ;
- 01 mission d'évaluation de la coupe d'achèvement 2017;
- 01 mission de reconnaissance de la zone à déboiser ;
- 01 mission d'expertise de la coupe annuelle 2018.

Outre les rapports de mission, la DDEF-Cu a produit le rapport annuel d'activités 2017 et 1 rapport d'activités du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Il ressort de l'analyse des missions et rapports :

- Une seule mission d'inspection de chantier a été réalisée sur les 6 attendues<sup>4</sup> entre janvier 2017 et juillet 2018, auprès de la société Wang Sam Ressources. Cette insuffisance de mission, ne permet pas à la DDEF-Cu d'avoir la situation réelle des activités de WSR et pourrait constituer un frein dans la vérification de légalité de cette société dans le cadre de l'APV-FLEGT.
- Une absence de sanction contre la société AGROTEC CONGO, pour déboisement sans autorisation de plus 600 ha dument constaté par la DDEF-Cu au cours de la mission de reconnaissance de la zone à déboiser en vue d'installation d'une palmeraie, en février 2018.

Eu égard à ce qui précède, l'OI- recommande que la DDEF-Cu :

- Réalise davantage de mission d'inspection/contrôle de chantier en profitant au besoin des missions de vérification des comptages systématiques sollicitées par la société au moment de la demande de la coupe annuelle ;
- Dresse le PV de constat d'infraction contre AGROTEC CONGO pour déboisement sans autorisation.

#### 1.2.4. Suivi du contentieux dans le département de la Cuvette

En 2017, 18 PV de constat d'infraction ont été dressés par la DDEF-Cu, assortis de 16 actes de transaction d'un montant global de 27 450 000 FCFA (41847€), pour lequel 7 380 000 FCFA (11250€) ont été recouvrés, soit un recouvrement de 27%. Le PV n°11 établi contre Charles OMBOUMAHOU pour « coupe sans titre de 780 pieds », a été transmis à la DGEF pour compétence.

De janvier à juillet 2018, 35 PV ont été dressés, assortis de 27 actes de transactions, d'une somme totale de 15 930 000 FCFA (24 285 €), dont 4 730 000 (7 210 €) ont été recouvrés, soit un recouvrement de 30%. Les autres PV n'étaient pas encore transigés au passage de la mission. (**Annexe 5**)

En outre, au titre des arriérés, sur 151 048 000 FCFA (230 271€), aucun franc n'a été recouvré.

Il ressort de l'analyse du contentieux établi par la DDEF-Cu les observations suivantes :

##### → **Emploi de l'article 162 du code forestier en lieu et place de l'article 143 du code forestier**

L'OI a relevé que dans le PVn°6-2018, dressés pour « Commercialisation et tentative d'évacuation des sciages issus d'un permis spécial pour les besoins domestiques personnel », l'article 162 du code forestier a été cité pour réprimer ladite infraction, en lieu et place des dispositions conformes de l'article 143 du même code. Pour l'OI, la bonne formulation de cette infraction, conformément à la loi est : « *vente des produits issus de l'exercice des droits d'usage* ».

##### → **Absence des dispositions réglementaires dans certains PV**

L'OI a relevé que la DDEF-Cu ne fait pas toujours référence aux dispositions réglementaires

---

<sup>4</sup> Dont 04 en 2017 et 2 pour les deux premiers trimestres de 2018

dont la violation a conduit aux infractions. Tel est le cas des :

- PV n°10-2017 (Infraction : Défaut de marquage) ;
- PVn°11-2017 (Infraction : Coupe de 780 pieds sans titre d'exploitation) ;
- PVn°3-2018 (Infraction : Dépôt tardif de l'état de production de décembre).

Il manque respectivement dans ces PV les références aux articles 86, 66 et 90 du Décret 2002-437 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts.

Aussi, le PV n°5 de 2017 dressé pour "Défaut d'agrément de transporteur de produits forestiers" ne se réfère à aucune disposition légale et règlementaire. L'acte de transaction n°5 du 21 mars 2017 qui en résulte, a fixé l'amende à 200 000 FCFA. En absence d'une base juridique, l'OI estime que l'amende infligée contre le contrevenant est arbitraire.

Eu égard à ce qui précède, l'OI- recommande que la DDEF-Cu :

- Utilise les dispositions légales conformes à la nature des infractions relevées ;
- Fasse recours aux dispositions règlementaires indiquant le principe applicable.

### 1.2.5. L'état du recouvrement des taxes forestières

L'analyse des documents (preuves de paiement des taxes, lettres de transfert de fonds à la DGEF, déclarations de recettes, rapport annuel 2017) disponibles à la DDEF-Cu sur le paiement des taxes forestières (abattage, superficie et déboisement) par la société WSR et les autres usagers de la forêt sur la période de janvier 2017 à juillet 2018, montre que :

#### A. Pour la société forestière WSR,

- Au 31 décembre 2017, les arriérés de paiement s'élevaient globalement à 759 288 686 FCFA (1 157 528 €)
- En 2018, de janvier à juillet, toutes taxes confondues (abattage, superficie et déboisement), il était attendu la somme de 176 008 343 FCFA (268 323 €, **Annexes 6 et 7**)

Spécifiquement, pour la société WSR la situation des taxes (arriérés et encours) se présente de la manière suivante :

- Taxe de Superficie (TS) : sur les 819 429 318 FCFA (1 249 212 €) attendus, 67 905 046 FCFA (103 521€) ont été recouvrés, soit un recouvrement de 8% ;
- Taxe d'Abattage (TA) : sur les 114 079 711 FCFA (173 913 €) attendus, 56 169 101 FCFA (85 629 €) ont été recouvrés, soit un recouvrement de 49% ;
- Taxe de Déboisement (TD) : sur les 1 788 000FCFA (2 726 €) attendus, 888 000 FCFA (1 354 €) ont été recouvrée, soit un recouvrement de 50%.

En définitive, le recouvrement des taxes forestières de janvier 2017 à juillet 2018 est évalué à 13%.

#### B. Pour les autres usagers de la forêt œuvrant dans ce département,

Au total 11 821 788 FCFA (18 022 €) étaient attendus, dont 10 255 081 FCFA (15 634 €) pour Charles OMBOUMAHOU et 1 566 707 FCFA (2 388 €) pour Madame OKIEMY. Au passage

de la mission, seulement 119 195 FCFA (182 €) avaient été recouverts auprès de Charles OMBOUMAHOU, soit un taux de recouvrement de 1%.

### 1.2.6. Suivi de la réalisation des obligations conventionnelles par la société WSR

Dans la Convention d'Aménagement et de Transformation (CAT) n°1, du 27 juillet 2011, sur les 36 obligations à réaliser entre 2012 et 2015, relatives à la contribution au développement socio-économique du département et à l'équipement de l'Administration Forestière, seules 5 d'entre elles ont été exécutées, soit une réalisation très faible de 14%. (**Annexe 9**).

Ces faits constituent une infraction prévue par l'article 173 du Décret 2002-437 et punie par l'article 156 du code forestier.

De même, 7 ans après la signature de la convention, les protocoles sur l'élaboration du plan d'aménagement et de la mise en place de l'USLAB n'ont pas encore été signés entre le Ministère de l'Economie Forestière et la société WSR.

Eu égard à ce qui précède, l'OI- recommande que :

L'administration forestière centrale réalise une mission d'évaluation sur l'exécution des obligations conventionnelles par la société WSR conformément à l'article 173 du décret 2002-437 et le cas échéant, prononce des sanctions contre elle pour non-exécution des clauses de la convention.

## II. Respect de la loi forestière par la société Wang Sam Ressources (UFA Makoua)

### 2.1. Disponibilité et analyse des documents.

Sur les 40 documents demandés à la société WSR, en raison de l'absence du chef de site, seule la carte de comptage de la coupe additionnelle 2017 a été collectée, soit une disponibilité de 2,5% (**Annexe 4**).

La mission s'est contentée des documents collectés à la DDEF-Cu pour faire son analyse. De l'analyse de ces documents, il en ressort l'observation suivante :

#### → Faible capacité de production des grumes

Suivant le calendrier technique de production, fixé à l'article 6 du cahier de charges particulier, la société WSR devrait atteindre par année un volume fûts de 193 754 m<sup>3</sup> à partir de l'année 2013. L'article 14 du cahier de charges général dispose que : « *La société s'engage à atteindre les volumes précisés au cahier de charges particulier, sauf en cas de crise sur le marché de bois ou de force majeure.* »

Cependant, l'OI constate qu'en 2017 la société WSR n'a produit qu'un volume fût de 19 953,486 m<sup>3</sup> sur les 80 542 m<sup>3</sup> accordé<sup>5</sup> soit 24% de réalisation.

Cette incapacité de la société WSR d'atteindre les volumes précisés au cahier de charges particulier, six (6) ans après la signature de la convention est un réel problème de mise en valeur de l'UFA Makoua et devrait donc attirer l'attention de l'administration forestière.

Ces faits constituent l'infraction « non-respect des clauses du cahier de charges particulier » prévus et puni par l'article 156 du code forestier.

Eu égard à ce qui précède, l'OI- recommande que :

- L'administration forestière centrale revoit à la baisse la production potentielle de la société WSR et le cas échéant signe un avenant à la convention prenant en compte les nouvelles capacités de celle-ci afin, de modifier le calendrier technique de production et de transformation des grumes ;
- La DDE-Cu, vérifie ces faits et le cas échéant, constate sur la base d'un PV et prononce des sanctions contre la société WSR pour non-respect des clauses du cahier de charges particulier.

---

<sup>5</sup> Volumes Coupe annuelle 2017=52 347m3 plus Coupe additionnelle 2017=28 195,5m3

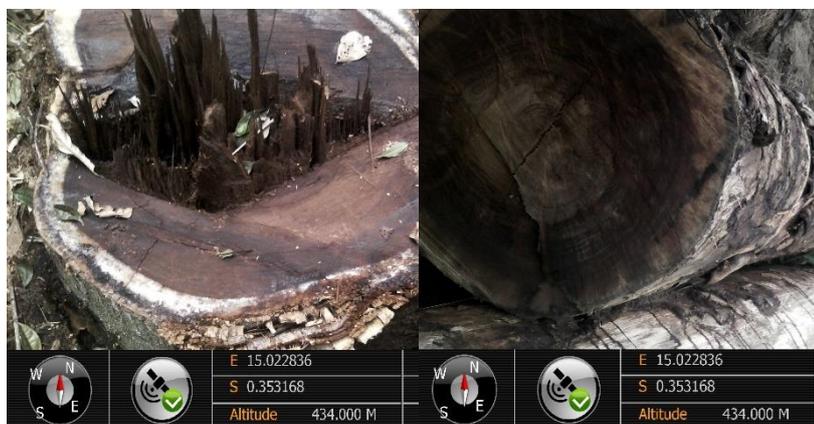
## 2.2. Observations sur le terrain

Les principaux faits relevés dans la zone contrôlée sont les suivants :

### → Défaut de marquage sur les souches et coursons de bille

La mission a relevé l'absence des numéros d'ordre d'abattage sur deux coursons de plus de 2 mètres de long et sur deux souches.

Ces faits constituent l'infraction « défaut de marquage des souches et culées » prévue par l'article 86 du Décret 2002-437, et punie par l'article 145 du code forestier.



Photos 3 et 4: souche (à gauche) et bille (à droite) sans numéros d'abattage

### → Coupes frauduleuses

L'achèvement de la coupe additionnelle portait sur 346 pieds toutes essences confondues. Sur le terrain, une souche Padouk portant le n°AE0581 a été trouvée. Justifiant ainsi la poursuite par la société WSR des abattages dans l'achèvement de la coupe additionnelle, alors que l'autorisation y relative était expirée depuis le 30 juin 2018.

Ces faits constituent l'infraction « coupe sans titre d'exploitation » prévue par l'article 66 du Décret 2002-437 et punie par l'article 149 du code forestier.



Photo 5: souche Padouk n°0581

### → Emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au paiement de la taxe d'abattage

Caractérisée par la duplication des numéros d'ordre d'abattage. Les numéros n°AE0517 et AE0519 portées sur des souches de Tali ont été retrouvés de nouveau sur 2 souches de Wengué.

Selon l'article 149 du code forestier, ces faits constituent l'infraction « emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au paiement de la taxe d'abattage ».

Il sied de noter qu'à l'issue de la mission, sur ces faits constatés, l'agent de la DDEF-Cu qui accompagnait l'équipe de l'OI, a dressé trois (03) procès-verbaux de constats d'infractions contre la société Wang Sam Ressources.

## ANNEXES

### Annexe 1: Chronogramme de la mission

Dates	Itinéraire	Activités à réaliser	Personnes rencontrées	Fonctions
27/08/2018	Départ Ewo- Owando	Installation + Prise de contact téléphonique avec la DDEF-Cuvette	Nicolas OUSSOULA NGONGO	DDEF-Cu
28/08/2018	Déplacement intra urbain : Hébergement-DDEF-Cu	Présentation de la mission et Collecte documentaire à la DDEF-Cu	Grégoire OKOUELE	Chef de service forêts
29/08/2018	Déplacement intra urbain : Hébergement-DDEF	Poursuite de la collecte des documents	Edwige INGOBA EYONDO  Antoine MIAMINGUI  Laure PAUBALT	Service de la Valorisation des Ressources Forestières  Service Administratif et Finance  Service des Etudes et Planification
30/08/2018	Route Owando+ Makoua	Présentation de la mission au chantier WSR + Collecte et analyse des documents	LIU ZHI MIN  Alex NKOUA MAKITA	Directeur du site  Interprète, chef du personnel
31/08/2018	Départ Camp – chantier d'exploitation+ route Makoua-Owando	Terrain : contrôle des souches, vérification du marquage et limites + compte-rendu à la société	André MOUMPILA	Chef de chantier
1 <sup>er</sup> /09/2018	Déplacement intra urbain : Hébergement-DDEF  Owando-Gamboma	Compte-rendu à la DDEF-Cu + Route Owando-Gamboma	Nicolas OUSSOULA NGONGO  Gismonde Zoé MOUDILOU Grégoire OKOUELE	DDEF-Cu sortant  DDEF-Cu entrant  Chef de service forêts
02/09/2018	Route Ngamboma- Brazzaville	Fin de la mission		

## Annexe 2 : Présentation de l'UFA Makoua

<b>UFA</b>	<b>Makoua</b>
<b>Superficie total (ha)</b>	706 452
<b>Société - détentrice du titre</b>	Wang SAM Ressources
<b>Sous-traitant (le cas échéant)</b>	Non
<b>N° et date Arrêté de la convention</b>	N°10369/MDDEFE/CAB- du 27 juillet 2011
<b>N° et date Avenant à la Convention</b>	Non
<b>Date de fin de la Convention</b>	27 juillet 2026
<b>Type de convention (CAT/CTI)</b>	CAT
<b>Plan d'aménagement prévu (oui / non)</b>	Oui
<b>Date - signature protocole (dd/mm/aa)</b>	Non
<b>Etape du processus d'élaboration du plan d'aménagement</b>	Non
<b>Type d'autorisation de coupe (AC)</b>	Non encore accordée au passage de la mission
<b>Durée de validité AC (ans/mois)</b>	Non encore accordée au passage de la mission
<b>Nombre de pieds autorisés</b>	Non encore accordée au passage de la mission
<b>Volume autorisé (m3)</b>	Non encore accordée au passage de la mission
<b>Superficie de l'AC (ha)</b>	Non encore accordée au passage de la mission
<b>USLAB (oui/non)</b>	Non

## Annexe 3 : documents demandés ou collectés auprès de la DDEF-Cu

<b>N°</b>	<b>Type de documents</b>	<b>Disponibilité (Oui, Non, NA)</b>
1	Registre PV (services forêts et valorisation) 2017 et 2018	Oui
2	Registre Transactions (services forêts et valorisation) 2017 et 2018	Oui
3	PV 2017 et 2018	Oui
4	Actes de Transaction 2017 et 2018	Oui
5	Registre taxes 2017 et 2018	NA
6	Registre permis spéciaux 2017 et 2018	Oui
7	Permis Spéciaux (PS) 2017 et 2018	Oui
8	Rapport de martelage de bois pour l'obtention des PS 2017 et 2018	Oui
9	Rapports d'évaluation et de contrôle d'exploitation de PS 2017 et 2018	NA
10	PS retités 2017 et 2018	Oui

11	Registre ou autre document de suivi de la réalisation des obligations du cahier de charge des sociétés du département 2017 et 2018	NA
12	Registre des agréments et cartes d'identité professionnelle 2017 et 2018	Oui
13	Registre des autorisations de coupe octroyées 2017 et 2018	NA
14	Agréments et cartes d'identité professionnelle en cours de validité	Oui
15	Liste des artisans et des dépôts de vente des produits forestiers 2017 et 2018	Oui
16	Rapports des missions de contrôle ou inspections de chantier 2017 et 2018	Oui
17	Rapports ou compte-rendu des missions de contrôle /inspection des dépôts de vente des produits forestiers 2017 et 2018	Oui
18	Rapports des missions de comptages systématiques (expertises) des coupes annuelles 2017 et 2018	Oui
19	Rapports de mission de vérification (évaluation) de fin des opérations d'exploitation forestière des coupes annuelles 2017 et 2018	Oui
20	Rapport de la reconnaissance de la zone à déboiser 2017 et 2018	Oui
21	Rapports trimestriels 2018	Oui
22	Rapport annuel d'activités 2017	Oui
23	Etats de production mensuel par société 2017 et 2018	Oui
24	Etats de production annuel par société 2017 et 2018	Non
25	Tableau récapitulatif mensuel de tous les états de production de toutes les sociétés du département 2017 et 2018	NA
26	Etat récapitulatif annuel de tous les états de production de toutes les sociétés du département 2017 et 2018	Non
27	Etats de calcul mensuel de la taxe d'abattage par société 2017 et 2018	Oui
28	Dossiers de demande d'autorisation d'achèvement 2017 et 2018	Oui
29	Dossiers de demande d'autorisation de coupe annuelle 2017 et 2018	Oui
30	Dossiers de demande d'autorisation déboisement 2017 et 2018	Oui
31	Dossiers de demande d'autorisation d'installation 2017 et 2018	NA
32	Autorisation d'installation 2017 et 2018	NA
33	Autorisation de déboisement 2017 et 2018	Oui
34	Autorisations d'achèvement de la coupe annuelle 2017 et 2018	Oui
35	Autorisation de coupe annuelle 2017 et 2018	Oui
36	Autorisation de vidange 2017 et 2018	NA
37	Autorisation d'évacuation de bois 2017 et 2018	Oui
38	Lettres de refus d'octroi d'autorisation 2017 et 2018	NA

39	Souches et/ou les feuilles de route par société	Oui
40	Moratoire de paiement taxe de superficie 2017 et 2018	NA
41	Moratoire de paiement des arriérés taxe de superficie 2017 et 2018	Oui
42	Moratoire de paiement des arriérés taxe de déboisement 2017 et 2018	NA
43	Moratoire de paiement des arriérés taxe d'abattage 2017 et 2018	NA
44	Moratoire de paiement des arriérés des transactions 2017 et 2018	NA
45	Lettre de notification de la taxe d'abattage 2017 et 2018	Oui
46	Lettre de notification de la taxe de déboisement 2017 et 2018	Oui
47	Lettre de rappel de paiement des taxes forestières 2017 et 2018	NA
48	Lettres de transfert des fonds à la DGEF 2017 et 2018	Oui
49	Preuves de paiement taxe de déboisement (copie de reçu et chèques) 2017 et 2018	Oui
50	Preuves de paiement taxe d'abattage (copie de reçu et chèques) 2017 et 2018	Oui
51	Preuves de paiement taxe de superficie (copie de reçu et chèques) 2017 et 2018	Oui
52	Preuves de paiement transaction (copie de reçu et chèques) 2017 et 2018	Oui
53	Preuves de réalisation des obligations du cahier de charge de chaque société installée dans le département 2017 et 2018	NA
54	Preuves des dons gracieux aux populations et administrations publiques des bois illégaux saisis 2017 et 2018	NA
55	Planning des missions exercice 2018	NA

#### Annexe 4 : documents demandés et collecter au niveau de la société Wang Sam Ressources

N°	Documents	Disponibilité <sup>6</sup>
1	Plan d'aménagement	NA
2	Plan de gestion de l'UFP encours d'exploitation	NA
3	Compte-rendu de la réunion de validation du Plan de gestion de l'UFP encours d'exploitation	NA
4	Rapport d'évaluation de l'UFP précédent l'UFP encours d'exploitation	NA
5	Plan annuel d'exploitation	NA
6	Protocole d'accord de mise en place de l'USLAB	ND

<sup>6</sup> NA=Non Applicable ; ND=Non Disponible ; D=Disponible

N°	Documents	Disponibilité <sup>6</sup>
7	Programme d'appui des populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie 2017 et 2018	ND
8	Preuves d'exécution du programme d'appui des populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie 2017 et 2018	ND
9	Cartes des comptages systématiques des assiettes annuelles de coupe des années 2017 et 2018	ND
10	Cartes de suivi de l'exploitation des parcelles des assiettes de coupe 2017 et 2018	ND
11	Cartographie participative réalisée dans la SDC	NA
12	Preuves de réalisation du cahier de charges 2017 et 2018	ND
13	Programme d'investissements 2017 et 2018	ND
14	Preuves d'exécution du programme d'investissement 2017 et 2018	ND
15	Preuves d'approvisionnement du Fond de Développement Local (états de calcul +copie bon de virement)	NA
16	Certificat d'agrément encours de validité	ND
17	Carte d'identité professionnelle encours de validité	ND
18	Moratoires de paiement de la taxe de superficie 2017 et 2018	ND
19	Moratoires de paiement de la taxe de déboisement 2017	ND
20	Programme annuel de formation des travailleurs 2017 et 2018	ND
21	Preuves d'exécution du programme annuel de formation des travailleurs 2016 et 2017(PV, compte rendu, liste de présence, certificat de fin de formation...)	ND
22		ND
		ND
		ND
	Lettres de transmission des documents avec accuser réception au (MEFDD ou DDEF) 2017 et 2018	ND
		ND
		ND
		ND
23	Preuves de paiement de la taxe de déboisement 2017 et 2018 (copie de reçu, décharge et chèques)	ND
24	Preuves de paiement de la taxe d'abattage 2017 et 2018 (copie de reçu, décharge et chèques)	ND

N°	Documents	Disponibilité <sup>6</sup>
25	Preuves de paiement de la taxe de superficie 2017 et 2018 (copie de reçu, décharge et chèques)	ND
26	Dossiers de demande des autorisations de coupe 2017 et 2018	ND
27	Autorisations de coupe 2017 et 2018	ND
28	Autorisations d'installation	NA
29	Carnets de chantier 2017 et 2018	ND
30	Rapports ou fiches journalières d'abattage 2017 et 2018	ND
31	Souches et carnets des feuilles de route 2017 et 2018	ND
32	Etats mensuels de production 2017 et 2018	ND
33	Etat trimestriel de production 2017 et 2018	ND
34	Etat annuel de production 2017	ND
35	Registre entrée usine 2017 et 2018	ND
36	Registre de production (sortie usine) 2017 et 2018	ND
37	Les spécifications des grumes 2017 et 2018	ND
38	Bordereaux d'expédition des grumes 2017 et 2018	ND
39	Bilan de l'exercice de l'année 2017	ND
40	Lettre de transfert du bilan de l'exercice de l'année 2017 à la DGEF, IGEF et CAB	ND

#### Annexe 5 : PV et transaction établis par la DDEF-Cu de janvier 2017 à juillet 2018

Contrevenants	Références PV	Nature de l'infraction	Références transactions	Montants transigés (FCFA)	Montant payés (FCFA)
SOCIETE COMMERCE CONGO	01/MEFDD/DGEF/DDEF-Cu du 12/02/2017	Obstacle à l'accomplissement des devoirs des agents des eaux et forêts	01/MEFDD/DGEF/DDEF-co du 12/02/2017	200 000 FCFA	200 000 FCFA
SISIBE ABDOULE	02/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 20/01/2017	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	02/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 20/01/2017	200 000	200 000
SOCIETE YONG KANG	03/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 14/03/2017	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	03/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 14/03/2017	400 000	400 000

Contrevenants	Références PV	Nature de l'infraction	Références transactions	Montants transigés (FCFA)	Montant payés (FCFA)
SOCIETE ASPERBRAS	04/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 14/03/2017	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	04/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 14/03/2017	200 000	200 000
SOCIETE FANG JIA INTERNATIONAL	05/MEFDD/DGEF/DDEF-Cu du 21/03/2017	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	05/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/01/2017	200 000	200 000
WANG SAM RESSOURCES	06/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/03/2017	Exploitation d'un nombre de pieds supérieur à celui indiqué dans l'autorisation de coupe	06/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/03/2017	6 000 000	
WANG SAM RESSOURCES	07/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/04/2017	Défaut d'agrément d'exploitant forestier	07/MEFDD/DGEF/DDEF-Cu du 23/04/2017	200 000	200 000
AUD SHOP	08/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 29/04/2017	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	08/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 29/04/2017	200 000	200 000
WANG SAM RESSOURCES	09/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Défaut d'agrément d'exploitant forestier	09/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/06/2017	1 500 000	1 500 000
WANG SAM RESSOURCES	10/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Emploi des manœuvres frauduleuses	10/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	6 000 000	4 000 000
WANG SAM RESSOURCES	11/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Défaut de marquage	11/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	300 000	300 000
SOCIETE CHARLES OMBOUMAHOU	12/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Coupe de 780 pieds sans titre d'exploitation	Transmis à la DGEF		
DAF	13/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Coupe et sciage d'un pied de kossipo sans titre d'exploitation	13/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	80 000	
YANCHAT	14/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Coupe et sciage d'un pied de kossipo sans titre d'exploitation			
NDALA	15/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Coupe et sciage des deux pieds	15/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	650 000	100 000
WANG SAM RESSOURCES	16/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Exploitation d'un nombre de pieds supérieur a celui autorisé	16/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	8 500 000	1 000 000

Contrevenants	Références PV	Nature de l'infraction	Références transactions	Montants transigés (FCFA)	Montant payés (FCFA)
KONATE SOULEMANE	17/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Défaut d'agrément d'exploitant forestier	17/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	150 000	150 000
WANG SAM RESSOURCES	18/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	Non présentation dans le délai de la demande d'autorisation de coupe	18/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 30/05/2017	1 000 000	
<b>PV et transaction de janvier-juillet 2018</b>					
MOROSSIKA CEDRICK	1/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 3/01/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	1/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 3/01/2018	200 000	200 000
SOCIETE PROPRIETE CONGO	2/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	2/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	200 000	200 000
WANG SAM RESSOURCES	3/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Dépôt tardif de l'état de production, du mois de décembre	3/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	500 000	
WANG SAM RESSOURCES	4/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Exploitation d'un nombre de pieds supérieur a celui indiqué	4/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	1 000 000	
WANG SAM RESSOURCES	5/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Abandon de bois de valeur marchande	5/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	4 000 000	
OKONZA ANTOINE	6/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Commercialisation des bois issus de l'exercice de droits d'usage	6/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	650 000	
WANG SAM RESSOURCES	7/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire du paiement de la taxe	7/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	4 000 000	
OKEMBA AIME	8/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	8/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/02/2018	150 000	150 000
SOCIETE TJT SARL	9/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	9/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	500 000	500 000
SOCIETE SAIL SARL	10/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	10/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	300 000	300 000

<b>Contrevenants</b>	<b>Références PV</b>	<b>Nature de l'infraction</b>	<b>Références transactions</b>	<b>Montants transigés (FCFA)</b>	<b>Montant payés (FCFA)</b>
MOROSSIKA CEDRICK	11/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	11/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 31/05/2018	150 000	150 000
DONG CHUNG	12/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 16/06/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	12/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 16/06/2018	300 000	300 000
XU XIADBING	13/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 16/06/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	13/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 16/06/2018	200 000	200 000
SOCIETE TRANSPORT JEANOT CONGO	14/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	14/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	300 000	300 000
OUATARA DRISSA	15/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	15/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	200 000	200 000
MOUKANDZI GUY	16/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	16/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 21/06/2018	400 000	400 000
XU XIADBING	17/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	17/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	300 000	300 000
SOCIETE MAYOMBE EXPRESS	18/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	18/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	200 000	200 000
OKOMBI NEE MABOUNDA	19/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	19/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	150 000	150 000
SOCIETE GATE CORP	20/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	20/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	300 000	300 000
XIN YU	21/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	21/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018	400 000	400 000
	22/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 13/07/2018				
DONG CHENG	23/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	23/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	300 000	300 000
XIN JU	24/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	24/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	300 000	300 000

Contrevenants	Références PV	Nature de l'infraction	Références transactions	Montants transigés (FCFA)	Montant payés (FCFA)
AMED HISSEN	25/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Défaut d'agrément au transport des produits forestiers	25/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	80 000	80 000
	26/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018				
WANG SAM RESSOURCES	27/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Exploitation d'un nombre de pieds supérieur	27/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	150 000	
WANG SAM RESSOURCES	28/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Manœuvre frauduleuse	28/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	400 000	
WANG SAM RESSOURCES	29/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Mauvaise tenue des documents de chantier	29/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	300 000	
WANG SAM RESSOURCES	30/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Coupe en sus	30/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	4 000 000	
WANG SAM RESSOURCES	31/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Manœuvre frauduleuses	31/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	400 000	
WANG SAM RESSOURCES	32/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Mauvaise tenue de documents de chantier	32/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	300 000	
WANG SAM RESSOURCES	33/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Défaut de marquage sur les billes et souches			
WANG SAM RESSOURCES	34/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	coupe sans autorisation de 9 pieds des essences padouk et wengués			
WANG SAM RESSOURCES	35/MEFDD/DGEF/DDEF-CU du 28/07/2018	Emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au paiement de la taxe d'abattage			

## Annexe 6 : Situation du recouvrement des taxes forestières dans le département

Taxe de superficie

	ARRIERES	Attendu 2018	Total dû	Payé	Reste à payer	Taux de recouvrement
WSR	702 231 585	117 197 733	819 429 318	67 905 046	751 524 272	8%
<b>TOTAL</b>	<b>702 231 585</b>	<b>117 197 733</b>	<b>819 429 318</b>	<b>67 905 046</b>	<b>751 524 272</b>	<b>8%</b>
<b>Taxe d'abattage</b>						
	ARRIERES	Attendu 2018	Total dû	Payé	Reste à payer	Taux de recouvrement
WSR	56 169 101	57 910 610	114 079 711	56 169 101	57 910 610	49%
<b>Total</b>	<b>56 169 101</b>	<b>57 910 610</b>	<b>114 079 711</b>	<b>56 169 101</b>	<b>57 910 610</b>	<b>49%</b>
<b>Taxe de déboisement</b>						
	ARRIERES	Attendu 2018	Total dû	Payé	Reste à payer	Taux de recouvrement
WSR	888 000	900 000	1 788 000	888 000	900 000	50%
<b>Total</b>	<b>888 000</b>	<b>900 000</b>	<b>1 788 000</b>	<b>888 000</b>	<b>900 000</b>	<b>50%</b>

### Annexe 7 : Tableau de synthèse des recouvrements

	ARRIERES	ATTENDU 2018	TOTAL DU	PAYE	RESTE A PAYER	TAUX DE RECOUVREMENT
TAXES ABATTAGE	56 169 101	57 910 610	114 079 711	56 169 101	57 910 610	49%
TAXES SUPERFICIE	702 231 585	117 197 733	819 429 318	67 905 046	751 524 272	8%
TAXE DEBOISEMENT	888 000	900 000	1 788 000	888 000	900 000	50%
<b>TOTAL</b>	<b>759 288 686</b>	<b>176 008 343</b>	<b>935 297 029</b>	<b>124 962 147</b>	<b>810 334 882</b>	<b>13%</b>

### Annexe 8 : Illégalités observées par l'OI

Auteurs	Observations	Nature de l'infraction	Référence légale (code forestier)	Indicateurs APV non respectés
WSR	Absence des numéros d'ordre d'abattage sur les souches et coursions de billes contrôlées.	Défaut de marquage sur les souches et billes	Article 145 du code forestier	<b>Indicateur 4.6.2</b>
	Poursuite des abattages alors que l'autorisation est expirée depuis le 30 juin 2018.	Coupes sans titre d'exploitation	Article 148 du code forestier	<b>Indicateur 4.4.2</b>
	Duplication des numéros d'ordre d'abattage. Les n°AE0517 et 0519 portées sur des souches de Tali ont été retrouvée sur 2 souches de Wengué	Emploi des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au paiement de la taxe d'abattage	Article 149 du code forestier	<b>Indicateur 4.6.1</b>
	Non-réalisation des obligations conventionnelle	Non-respect des clauses du cahier des charges	Article 156 du code forestier	<b>Indicateur 4.10.3</b>

### Annexe 9 : Exécution des obligations conventionnelles

Obligations conventionnelle et délais d'exécution	Niveau
---	--------

	<b>d'exécution</b>
<p><b>A- Contribution au développement socio-économique du département</b></p> <p><b>En permanence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison chaque année des produits pharmaceutiques à la préfecture de la Cuvette, à hauteur de 5 000 000 FCFA pendant 5 ans; Exécuté</li> <li>• Livraison chaque année, pendant 5 ans de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 litres de gasoil à la préfecture de la Cuvette ; Exécuté</li> <li>- 4 000 litres de gasoil au Conseil départemental de la Cuvette ; Exécuté</li> <li>- 2 000 litres de gasoil à la sous-préfecture de Makoua ; Non exécuté</li> <li>- Assainissement de la ville de Makoua, une fois par an ; Non exécuté</li> <li>- Ouverture ou réhabilitation ou entretien des pistes agricoles ci-après : Non exécuté <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lengui Bora ; Non exécuté</li> <li>○ Mvouma Ndonga Niama Non exécuté</li> <li>○ Aboua – Ntokou- Otolo Non exécuté</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Année 2012</b> (1<sup>er</sup> trimestre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de l'école primaire de Boya Non exécuté</li> <li>- Achèvement des travaux de construction de l'école primaire d'Issengué Non exécuté</li> </ul> <p>3<sup>er</sup> trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un forage d'eau potable avec un système de pompage mécanique au village Imagna Non exécuté</li> <li>- Construction du poste de santé de Boya Non exécuté</li> </ul>	
<p><b>Année 2013</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre</b></p> <p>Fourniture à la préfecture de Cuvette de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 tables bancs Exécuté</li> <li>- 100 lits de 0,90m de large</li> <li>- 100 matelas de 0,90m de large</li> <li>- 100 moustiquaires</li> </ul> <p><b>3<sup>er</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du poste de santé du village Mouali Exécuté</li> <li>- Installation d'un forage d'eau potable avec un système de pompage mécanique au village Issengué Non exécuté</li> </ul>	

<p><b>Année 2014</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre</b></p> <p>Installation d'un forage d'eau potable avec un système de pompage mécanique au village Mouali</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture à la préfecture de Cuvette de</li> <li>- 300 tables bancs</li> <li>- 100 lits de 0,90m de large</li> <li>- 100 matelas de 0,90m de large</li> <li>- 100 moustiquaires</li> </ul> <p><b>3<sup>er</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de l'école primaire du village Kiambé</li> </ul>	<p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p>
<p><b>Année 2015</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture à la préfecture de Cuvette de 400 tables bancs</li> <li>- Installation d'un forage d'eau potable avec un système de pompage mécanique au village Ihoura</li> </ul> <p><b>3<sup>er</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du poste de santé du village Kiambé</li> </ul>	<p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p>
<p><b>B- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière</b></p> <p><b>En permanence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison, chaque année de 2000 litres aux Directions de l'économie forestière de la Cuvette et des plateaux, soit 1000 litres par direction et 2000 litres d'essence à la Brigade de l'économie forestière de Mossaka</li> </ul>	<p>Non exécuté</p>
<p><b>Année 2012</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du bâtiment abritant les bureaux de la direction départementale de l'économie forestière de la Cuvette pour les travaux de toiture, plafond, ouvertures, carrelage, sanitaire, puisard, bêche à eau, presseur et équipement de la salle de conférence</li> </ul> <p><b>4<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finition des travaux de construction du logement du Directeur départemental de la Cuvette, toiture, carrelage, ouvertures, sanitaires, placards muraux, cuisine</li> <li>• Installation d'un forage d'eau potable avec un système de pompage mécanique à la Direction départementale de l'économie forestière de la Cuvette</li> </ul>	<p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p>
<p><b>Année 2013</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la Brigade de l'économie forestière de Gamboma suivant un plan à définir avec la Direction générale de l'économie forestière</li> <li>- Livraison d'une photocopieuse à la direction départementale de l'économie forestière de la Cuvette</li> </ul>	<p>Non exécuté</p> <p>Non exécuté</p>

<p><b>4<sup>er</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison à la direction générale de l'économie forestière des uniformes pour les agents du corps des eaux et forêts (500 tenues de cérémonie et 500 tenues de service)</li> </ul>	Non exécuté
<p><b>Année 2014</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du mur de clôture de la direction départementale de l'économie forestière de la cuvette à hauteur de 25 000 000 FCFA</li> </ul> <p><b>4<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison d'un véhicule Pick up Toyota BJ79 à la Direction générale de l'économie forestière ;</li> </ul>	Non exécuté
<p><b>Année 2015</b></p> <p><b>2<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison d'un véhicule Pick up Toyota hilux double cabine à la Direction générale de l'économie forestière</li> <li>- Livraison de deux motos tout terrain yamaha YBR 125 dont une (1) à la Direction générale de l'économie forestière</li> </ul>	Non exécuté
<p><b>4<sup>e</sup> trimestre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de trois logements pour les agents de la brigade de l'économie forestière de Makoua selon un plan fourni par la direction générale de l'économie forestière</li> </ul>	Non exécuté